



## CONSEIL MUNICIPAL du 14 avril 2010 – 19h

### COMPTE-RENDU

(art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

---

Etaient présents : Mmes et MM. les Membres du Conseil Municipal sauf :

- Mme Marie-Noëlle COCHETEL NIOUET, MM. Gilles GIORDANO, Denis PARISOT et Jean-François VERRIER absents excusés ayant donné pouvoir.

---

Avant d'aborder les différents points prévus à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la séance du Conseil Municipal sera filmée par TV7, chaîne locale du Pays d'Aix.

---

## I – ADMINISTRATION GENERALE

### **1/ Approbation du Procès Verbal de la réunion du 11 mars 2010**

*Rapporteur : Monsieur Le Maire*

Monsieur Le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal qui s'est déroulée le 11 mars 2010.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir approuver ledit procès-verbal.

Le conseil municipal après avoir ouï et délibéré à :

- Pour : 21
- Contre : 3 (MM MEUNIER, MAGUEUR et HELIE)
- Abstentions : 3 (Mme VIDAL, MM GEORJON et MISSUD)

- APPROUVE le procès-verbal de la réunion du 11 mars 2010.

---

## II – FINANCES

### **2/ Débat d'Orientation Budgétaire 2010**

*Rapporteur : Monsieur Le Maire*

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par Monsieur Le Maire, et après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal,

- PREND acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2010.

.....

### **3/ Brochure Touristique 2010 – Demande de subvention au Conseil Général** ***Rapporteur : Monsieur L'Adjoint au Maire, délégué au Tourisme***

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'Office Municipal du Tourisme souhaite créer un guide général d'informations touristiques de la commune de Rognes.

Considérant que le montant de cette opération est estimé à 3 275 € HT,

Considérant que dans le cadre du Système Départemental d'Organisation Touristique (SDOT) 2010, le projet est susceptible de bénéficier d'une aide du Conseil Général s'élevant à 30% des travaux HT,

La Commune de Rognes sollicite auprès du Conseil Général un fonds de concours de 30%, soit 982,50 €.

Le plan de financement pourrait être défini comme suit :

Subvention du Conseil Général (30%)	982,50 €
Autofinancement communal	2 292,50 €
Total du montant des travaux en euros HT	3 275,00 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré

- A l'unanimité
  
- APPROUVE la réalisation de cette opération ;
- SOLLICITE une subvention du Conseil Général des BdR à hauteur de 30 % de l'opération, soit 982,50 €.

---

## **INFORMATION DES DECISIONS**

[Décision n°11](#) relative à la reconduction pour une durée de 1 an du contrat de dératization du réseau pluvial de la commune souscrit auprès de la Société ABAIPRO

[Décision n°12](#) relative à l'offre du bureau d'études Eysseric Environnement pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'établissement du schéma directeur d'eau potable pour un montant de 18 900 € HT.

[Décision n°13](#) relative à l'offre de la société EPM pour la mise en place d'une armoire pool house et terrassement au tennis pour un montant de 11 785,80 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h08.